

Bordeaux, le 12 septembre 2012

Référence courrier : CODEP-BDX-2012-046041

Référence affaire : INSSN-BDX-2012-0026

Monsieur le directeur du CNPE du Blayais

**BP 27 – Braud-et-Saint-Louis
33820 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

Objet : Inspection n° INSSN-BDX-2012-0026 du 23/08/2012 – Service d'inspection reconnu

PJ : Compte rendu de l'inspection du 23 août 2012

Monsieur le directeur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte-rendu de la visite de surveillance du 23 août 2012 du Service d'Inspection Reconnu (SIR) de votre établissement, conformément aux dispositions de la circulaire DM-T/P 32 510.

La visite de surveillance du 23 août 2012 avait pour objectif l'examen des moyens humains mis à disposition du SIR, de la gestion du retour d'expérience par le SIR, de la réalisation effective des contrôles prescriptifs des équipements notamment au travers des relations entre le SIR et le service machines statiques et robinetterie. Les inspecteurs ont examiné par sondage des dossiers d'intervention du SIR. Les inspecteurs se sont également rendus en salle des machines du réacteur n° 2.

Au vu de cette visite, l'organisation mise en œuvre par le SIR du Blayais pour gérer ces différentes thématiques paraît rigoureuse.

Je vous précise qu'en application des dispositions relatives aux taux de redevances (DM-T/P 31 165 et arrêté du 5 décembre 2001), cette visite fera l'objet d'un état de redevances.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Bordeaux

SIGNÉ PAR

Anne-Cécile RIGAIL